



PAR COURRIEL

Québec, le 17 novembre 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.131

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 30 juillet dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Tout document (incluant étude, données, communications, courriels, lettres, etc.) portant sur les ratios de patients à assigner par professionnel (infirmière, infirmière auxiliaire, préposée, etc.). » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête. De plus, à partir des hyperliens suivants, nous désirons vous informer que des documents publics sont également disponibles :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-945-12W.pdf>
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2025/25-945-03W.pdf>

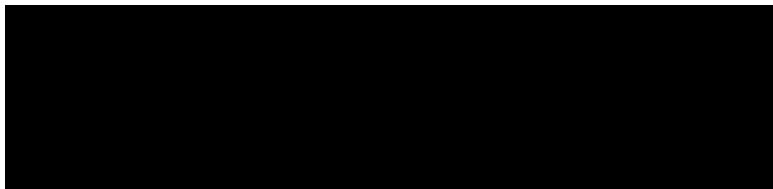
Nous regrettons de vous informer que d'autres documents ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils sont constitués, en substance de renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ainsi que d'avis et de recommandations, et ce, conformément aux articles 14, 27 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

p. j. 3